



## Chères Apremontoises, chers Apremontois,

### • Élections Municipales de mars 2026



Le dimanche 15 mars 2026 aura lieu le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales.

Ces élections se tiendront, comme à l'habitude, dans notre salle communale, place Gallé. **Le bureau de vote ouvrira ses portes dès 08h00 et les fermera à 18h00 précises.**

Il est important de savoir que le mode de scrutin a changé pour les communes de moins de 1.000 habitants, ce qui est notre cas.

**Scrutin paritaire** - Le scrutin est désormais un scrutin de **liste paritaire** (alternance femme/homme). Vous pourrez seulement voter en faveur d'une liste. Il n'est plus possible de voter pour des candidats qui se présentent individuellement.

**Fin du panachage** - Il n'est plus possible d'ajouter, de rayer des noms ou de modifier l'ordre de la liste sur le bulletin de vote. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier.

Les bulletins de vote obéissent à de nouvelles règles de présentation et de nullité.

**Si vous ajoutez ou rayez un ou plusieurs noms ou que vous modifiez l'ordre de la liste, votre bulletin de vote ne sera pas valable.**

**Vote par procurations** - Vous allez être absent le jour du vote d'une élection ? Vous pouvez charger un électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote. Pour cela, vous devez faire une procuration de vote. Faire cette démarche au plus tôt vous assure de pouvoir voter par procuration le jour du vote.

Vous pouvez faire une procuration de **plusieurs façons** :

- En remplissant le formulaire en ligne (puis en vous déplaçant à la police ou à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire)
- En ligne, avec une identité numérique certifiée France Identité
- Avec le formulaire disponible à la police ou à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire.

Le jour du vote, l'électeur que vous avez désigné **votera à votre place dans votre bureau de vote.**

Pour en savoir plus :



et aussi :



Vous devez faire la procuration **le plus tôt possible**, à cause des délais d'acheminement et de traitement de la procuration.

En effet, vous risquez de ne pas pouvoir voter si la mairie ne reçoit pas votre procuration à temps ou si elle n'a pas le temps nécessaire pour la prendre en compte.

## Ce qui ne change pas

Il n'est **pas obligatoire** de présenter une pièce d'identité au moment du vote (sauf en cas particulier de doute).

**Vous n'élez pas de conseillers communautaires.** Ils sont choisis parmi les conseillers municipaux de votre commune dans l'ordre du tableau du conseil municipal. Celui-ci classera en tête le maire, les adjoints, puis le reste des conseillers municipaux.



## • Bacs des ordures ménagères



Notre communauté de Communes (CCAC) a fixé des règles de collecte précises concernant notre village. Le ramassage des déchets ménagers est fixé sur certains jours et dans une tranche horaire déterminée.

En France, **il est obligatoire** de rentrer ses poubelles après la collecte pour éviter des sanctions.

Ne pas respecter ces règles peut entraîner **une amende de 68 €** à régler sous 45 jours. Si le délai est dépassé, alors l'amende sera majorée à 180 €. Il serait vraiment dommage d'être pénalisé alors que cela ne prend que quelques minutes. Merci de respecter les règles en vigueur.

## • AS AGIL (Association Sportive – Apremont Groupement Inter Loisirs)

(Communiqué de Laurenz GRELKA Président de l'AS AGIL)



Lors de notre assemblée générale du vendredi 23 janvier dernier, l'AS AGIL a eu le plaisir de récompenser quelques adhérents dont l'engagement et l'investissement personnel ont contribué au succès de leur section ou association sportive. Ces récompenses ont été proposées par leurs présidents.

Pourquoi récompenser le bénévolat ? Sans les bénévoles, les associations sportives n'existeraient tout simplement pas.

Leur soutien et leur participation constante tout au long de l'année sont essentiels à la réussite de ces organisations.

Voici les lauréats pour la saison 2024/2025 :

- **Patrice Goudet** pour la Section Golf
- **Philippe Chevallier** pour l'Association Tennis
- **Anne Girard** pour l'Association Compagnie d'Arc
- **Thierry Reichman** pour la Section Les Petits Volants
- **Aurélie Thoumin** pour la Section Forme & Bien-Être



En outre, l'AS AGIL a décerné des prix spéciaux à :

- **Michel Cras et Pierre Denieport** pour tous les petits travaux d'aménagement réalisés dans la salle de sport.
- **Lisa Crinon** pour ses excellents résultats sportifs en VTT, notamment :
  - ❖ Championne départementale et régionale le 18 mai.
  - ❖ Vice-championne de France Ufolep fin mai.
  - ❖ Participation au Trophée de France des jeunes vététistes en juillet.



## Félicitations à tous ces sportifs engagés !

Pour conclure, je me permets de m'inspirer d'une citation de John Fitzgerald Kennedy :

**« Ne demande pas ce que ton association peut faire pour toi, demande ce que tu peux faire pour ton association. »**



## Horaires d'Ouverture de la Mairie au Public :

Lundi : 09h30 - 11h30 ♦ Mardi & Jeudi : 15h30 - 17h30 ♦ Vendredi : 14h00 - 17h00 ♦ Samedi : 09h30 – 11h30  
(les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> du mois)

☎ 03 44 25 35 14 ♦ Courriel : [accueil@mairieapremont.fr](mailto:accueil@mairieapremont.fr) ♦ Site internet : [mairie-apremont60.fr](http://mairie-apremont60.fr)

*Monsieur le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous*

*Apremont Membre de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC)*

# • Fête de la Saint-Patrick – Saint Patrick's Day

(Affiche communiquée par l'association « Bouger à Apremont »)

## Vendredi 13 mars 2026

Salle communale - 19h00 - 1h00



# St. Patrick's



Menu : 20€ le menu hors boisson

**Date de réservation :**

**Vendredi 6 mars : 19h30-20h30**

*Entrée libre*

**Animations**

**Tombola**

**DJ soirée Années 90.**

Déguisements en lien

Avec la St Patrick's.



Association Bouger à Apremont –  
bougerapremont@gmail.com ou  
au 06.17.96.97.73



## Menu soirée St Patrick's 20€ - Sans boisson

**Sur réservation**

### Entrée

Terrine Irlandaise de saumon fumée.

### Plat

#### Sherperd's pie

Purée de PDT & légumes avec sa viande hachée.

### Dessert

#### Irish cream

Pot de crème chocolat à la crème irlandaise Baileys et sa chantilly.

**Bon appétit !**

**Bulletin de pré-réservation - Saint Patrick - 13/03/2026 -  
Salle des fêtes - de 19 heures à 1h00.**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

J'autorise B.A.A. à utiliser mon mail pour communiquer avec moi.

Choix	Quantité X prix
Assiette charcuterie à partager <b>sur réservation</b>	X 5€
Assiette de fromage Brie <b>sur réservation</b>	X 2€
<b>Formule repas sur réservation uniquement</b>	X 20€
<b>TOTAL</b>	€ _____

Pour **les VEGAN**, contactez-nous, nous avons des propositions pour vous. N'hésitez pas, venez passer une bonne soirée.

#### Sur place

<b>Softs</b>	Coca, Ice Tea, Perrier, Oasis 2€ (33cl)
<b>Mojito</b>	5€ (33cl)
<b>Suze</b>	4€ (4cl)
<b>Whisky</b>	5€ (4cl)
<b>Bière</b>	0.25cl - 2€    0.50cl - 4€    1L - 7€    2L - 13€
<b>Irish Coffee</b>	6€ (Café, whisky chaud, chantilly & sucre de canne)

Règlement en espèces, CB ou chèque, à l'ordre de

**Bouger à Apremont**

**RDV pour les inscriptions**

Le vendredi 06/03 de 19h30 à 20h30

Infos : [bouger.apremont@gmail.com](mailto:bouger.apremont@gmail.com) ou 06.17.96.97.73